

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article510>



Les nouvelles Épreuves des concours d'enseignement (septembre 2013), article du

café pédagogique
liens et ressources

ie - Ressources - Ressources citées sur le site ou List'Assetec -
Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2013

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

"La formation qui sera dispensée au sein de ces Écoles (ESPE) comprendra une importante dimension professionnelle. Elle alliera un tronc commun, visant à créer une culture partagée par tous les futurs professeurs et personnels d'éducation, des enseignements orientés vers la pratique professionnelle, des enseignements de spécialisation en fonction du métier choisi par l'étudiant", affirme le ministre. "Cette formation interne aux ESPE sera complétée par des stages successifs dans les Écoles ou les Établissements, afin de permettre aux étudiants d'entrer progressivement dans le métier. Les ESPE délivreront des masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) à l'issue de deux années d'études post-licence. Les prochaines Épreuves de ces concours prochains, concerneront les concours dont les inscriptions auront lieu en septembre 2013 et qui permettront de recruter plus de 20 000 nouveaux enseignants. Elles ont vocation à laborer de manière à assurer un équilibre entre : un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part". C'est évidemment cette question qui est en débat ainsi que la date des concours.

Le concours de CRPE distingue Épreuves écrites d'admissibilité et d'admission. L'Épreuve d'admissibilité comprend des questions de français et de mathématiques avec élimination en dessous de 10. Les Épreuves d'admission sont orales. Elles "comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux". La première est une "mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat" et vise à "évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale. Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi". La deuxième Épreuve orale porte sur l'EPS et un dossier proposé par le jury.

Le CAPES propose lui aussi deux Épreuves d'admissibilité et deux d'admission. Mais le contenu des Épreuves varie selon les disciplines. Souvent la rupture avec les anciens concours n'est pas faite. Ainsi en histoire-géographie, l'Épreuve d'admissibilité comporte une composition "sur une des questions au programme" et un commentaire de documents. Les Épreuves orales d'admission "comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires". Dans l'Épreuve de mise en situation professionnelle, "Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves). L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques". C'est suivi d'une Épreuve d'analyse de situation professionnelle qui porte sur l'autre discipline.

L'Épreuve "agir en fonctionnaire" disparaît des concours alors qu'elle assurait une réflexion sur des problématiques professionnelles.

François Jarraud

[CRPE](#)

[Capes](#)